

DECLARATION DE CONFORMITE

Cette déclaration a pour but de certifier que votre trousse de secours assemblée par la société MEDISAFE répond aux dispositions en vigueur conformément à l'article R5211-67 du CSP, modifié par le Décret n°2012-597 du 27/04/2012 – art 5.

Cette déclaration concerne la trousse de secours :

KIT DE 1er secours pour défibrillateur

Nous certifions :

Avoir vérifié la compatibilité réciproque des dispositifs conformément aux instructions des fabricants et les avoir assemblés en suivant ces instructions ;
Avoir effectué l'emballage du système ou du nécessaire et fourni des informations reprenant les instructions pertinentes des fabricants ;
Avoir réalisé l'ensemble de ces opérations selon des méthodes appropriées.

Vincent THILLEROT
Président



www.medisafe.fr

contact@medisafe.fr

QUALITE/DECL.20/06/2018.V2.01.B